

**Solidaires**



**éducation**  
**SUD**

**Réunion de lancement de l'agenda social Enseignement Supérieur Recherche**

**2 novembre 2015**

**Intervention des représentants SUD Education – SUD Recherche-EPST / Solidaires**

En préalable nous souhaitons dire que nous n'étions pas représentés au précédent CT ministériel et donc nous n'avons pas participé au vote du protocole social. Pour autant, nous étions signataires de la [lettre intersyndicale de décembre 2013](#)<sup>1</sup> dénonçant ce protocole et ni notre position ni nos revendications exprimées dans ce courrier n'ont changé.

Nous ne reviendrons pas sur les constats, nous partageons nombre des remarques déjà exprimées par les camarades de la CGT, de FO et de la FSU. Nous constatons que nous sommes ici en présence de groupes de travail très cadrés, sans marge de manœuvre, ni aucun engagement budgétaire. Or, on a avec Sauvadet, l'exemple de ce que donne un plan de soi-disant dé-précarisation sans moyen : un véritable fiasco !

À tout le moins, pour rendre la démarche crédible, un préalable indispensable devrait être de suspendre tous les textes en rapport avec l'agenda et qui sont pourtant en cours de soumission au niveau ministériel ou dans les établissements, en commençant par les textes sur le RIFSEEP. *À ce sujet, vous avez dû recevoir une interpellation de l'intersyndicale de l'Irstea sur la mise en œuvre à marche forcée de la PEDR.*

D'autre part nous nous interrogeons sur la présence dans cette négociation d'un lobby comme la CPU qui n'est qu'une association de présidents d'universités, non mandatés par leur université.

Enfin, nous tenons à souligner que cet agenda social est basé sur un protocole signé par des organisations qui ne représentent que 48% des voix. Nous savons bien que votre gouvernement a tendance à s'asseoir sur ce genre de chose, mais cela devrait au moins donner la possibilité de faire évoluer son contenu et de prendre en compte les revendications des signataires de la [lettre de décembre 2013](#) :

- La fin de l'évaluation-sanction pour les personnels de l'ESR ;
- Le déblocage des carrières ;
- Un plan de titularisation des précaires répondants à des besoins permanent, en s'attaquant aussi aux causes de la précarité et notamment aux modes de financement ;
- Des financements récurrents pour les laboratoires et les services ;

auxquelles nous souhaitons ajouter la question du contrat doctoral.

---

<sup>1</sup> <http://www.sud-recherche.org/SPIPprod/spip.php?article1837>